

Au nom du droit à la sexualité des handicapés

Média : Paris Normandie

Journaliste : Anthony Quindroit

Catégorie : Reportage print

Diffusion : 11 septembre 2017

Article compliqué à réaliser du fait du sujet et des difficultés à trouver des témoignages.

► **Société** : la sexualité des personnes handicapées reste un tabou.

Au nom du droit à la

■ En France, des accompagnements sexuels interviennent auprès des personnes handicapées qui en font la demande afin de leur apporter un plaisir auxquelles elles peuvent difficilement prétendre autrement.

■ Bien qu'apparenté à du proxénétisme, des associations s'engagent pour mettre en relation accompagnants et accompagnés. « Une sécurité », selon une personne handicapée qui explique son choix.

■ Dans l'Eure, un collectif s'est constitué pour travailler sur la question de la sexualité chez les personnes souffrant de handicaps mentaux.



L'accompagnement sexuel des personnes handicapées, un sujet de société encore trop tabou pour les associations militantes (illustration Boris Maslard)

Très vite, **Nadine** évacue la question pécuniaire : « *Je n'ai ni envie de gagner plus d'argent ni besoin financier particulier. Je peux très bien vivre sans travailler.* » Cette femme, au phrasé délicat et à la voix assurée, est devenue, il y a presque deux ans maintenant, accompagnante sexuelle pour des personnes en situation de handicap. Elle est la seule à intervenir en **Normandie**. Va aussi en région parisienne. Parfois dans le sud de la France où elle a quelques attaches. Elle se déplace pour une relation sexuelle ou sensuelle avec quelqu'un qui n'aurait pas la possibilité de vivre une intimité autrement.

712 demandes d'accompagnements

La prestation est tarifée. De la prostitution en somme. On peut bien lui faire remarquer, Nadine s'en fiche : « *Je ne me positionne plus sur la question de la prostitution. J'ai eu une vie sexuelle active, je m'engage dans le féminisme. Et quand j'ai entendu une première fois parler de ça, je m'y suis intéressée sérieusement avant de franchir le pas. Pour moi, c'est la philosophie du Care [aussi appelée « éthique de la sollicitude », NDLR]. Je rencontre toujours les personnes qui font la demande une fois avant, au moins. Je peux refuser. Il s'agit d'une relation. Nous ne sommes pas un catalogue de prestation sexuelle. Il faut du respect. Je considère la personne telle qu'elle est : un abruti handicapé est un abruti.* »

Elle n'intervient pas en « indépendante ». Ces mises en relation se font via l'Appas, l'Association pour la promotion de l'ac-

compagnement sexuel fondé par **Marcel Nuss**, lui-même handicapé, et son épouse **Jill**, « *devant l'immobilisme français* ».

L'association a lancé des « formations » - 600 euros les quatre jours - pour accompagner les futurs accompagnants. Le premier contact, appréhender le handicap... Sachant qu'aucun « acte médical » n'est réalisé ; même le déshabillage doit être géré par un tiers. « *On peut nous dire que l'Appas fait du proxénétisme par entremise. Mais nous le faisons bénévolement*, continue Jill Nuss. *Marcel a même été reçu à l'Élysée lors du mandat de François Hollande. Mais rien ne bouge.* »

Malgré tout, l'association ne désarme pas. Quarante-trois personnes, « *triées sur le volet* », sont formées. Changement de vie, d'envie... Finalement, seule la moitié exerce. « *Nous avons reçu 712 demandes d'accompagnements depuis mars 2015*, synthétise Jill Nuss. *Et nous n'avons pu répondre favorablement qu'à 35 ou 40 % d'entre elles.* » Les mises en relation ne sont pas toujours évidentes selon la situation géographique du demandeur. Et selon ce que la personne espère obtenir : « *Mais il n'y a pas forcément d'acte, de génitalité*, évoque Jill Nuss. *Cer-*

tains demandent juste un massage ou un corps à corps afin de connaître la sensation que cela procure. Car ils n'ont pas moyen de l'obtenir autrement. »

Présidente de CH(s)ose, qui réunit plusieurs associations (AFM, APF, GIHP, Fondation Mallet...) et personnes physiques (handicapés, professionnels...), **Julia Tabath** milite également pour ce droit, « *inscrit dans la déclaration de l'Organisation mondiale de la santé ratifiée par la France* ». Le collectif ne faisait que du lobbying sur cette question. Mais il évolue. « *La pratique reste interdite. Mais nous avons lancé des formations, ce qui est légal, pour les futurs accompagnants.* » La première « promotion », six femmes et un homme, vient d'être certifiée. Durant un an, avec le soutien de l'association suisse Corps Solidaires, les personnes volontaires ont appris comment intervenir physiquement, quel que soit le type de handicap. « *Le rapport au corps d'une personne autiste n'est pas le même que pour une personne handicapée physiquement. Comment faire lorsque l'on n'a pas les codes ?*, interroge Julia Tabath. *L'année sert à ça. Mais aussi à maturer son engagement, être au clair avec ce que*

L'on accepte pour que ça ne devienne pas personnel. » Les futurs accompagnants sexuels reçoivent aussi des bases juridiques sur leur statut particulier. Point important : chacun doit également avoir une activité professionnelle, « *afin que ça ne soit pas un business. L'argent ne doit pas être la motivation.* »

« Cela peut créer des souffrances »

Officiellement, Ch(s)ose n'a pas réalisé de mise en relation. Elle entend être opérationnelle pour un changement de mentalité et de législation : « *Humainement, c'est important, ça fait partie de la vie. Une personne handicapée, il ne s'agit pas juste de la laver, de l'asseoir, de la nourrir... On ne peut pas la réduire ça. C'est un être sexué, avec des désirs auquel il est parfois compliqué, voire impossible, d'accéder. Cela peut créer des souffrances. Certains sont sous traitements médicamenteux à cause de cela.* »

Une deuxième promotion est en cours de constitution. En attendant, l'association reprend son bâton de pèlerin et va contacter les députés d'une Assemblée nationale profondément remaniée. Pour ne plus vivre dans « l'hypocrisie » : « *Lorsque la pénalisation des clients des prostituées est entrée en vigueur, nous avons alerté les politiques. On nous a répondu 'ne vous inquiétez pas, les handicapés ne seront pas concernés'*, fulmine Julia Tabath. *On préfère détourner le regard que traiter le sujet.* »

CE QUE DIT LA LOI

En France, la prostitution n'est pas interdite. Un(e) accompagnant(e) sexuel(le) peut donc faire payer une prestation. Il est toutefois illégal de favoriser la prostitution ou d'en tirer profit. Et c'est à ce titre que les associations mettant en relation personnes handicapées et accompagnants pourraient être poursuivies

pour proxénétisme.

Les accompagnés peuvent également être poursuivis depuis que, en avril 2016, a été votée la pénalisation des client(e)s de prostitué(e)s, sanctionné par une contravention de 1 500 euros (jusqu'à 3 750 euros en cas de récidive).

Des associations et des professionnels de santé se mobilisent sexualité des handicapés

« Tu es trop handicapé pour moi... »

Handicapé de naissance, Willy milite pour la reconnaissance de l'accompagnement sexuel et y a recours, après avoir eu des expériences compliquées, douloureuses. Voire dangereuses.

« Moi, je suis IMC. C'est infirme moteur cérébral. Et c'est depuis la naissance », détaille Willy. Le quinquagénaire ne peut se déplacer sans son fauteuil électrique. Il lui est également pénible de réaliser des mouvements avec ses bras. Parler le fatigue. En situation de handicap, il a choisi de faire appel à des accompagnantes sexuelles il y a une dizaine d'années. « J'ai été marié pendant dix ans. Et nous avons divorcé il y a onze ans maintenant », évacue-t-il. Le sexe lui a longtemps été interdit. Pas par manque d'envie. Il n'avait juste aucune possibilité de rencontrer quelqu'un acceptant de voir au-delà du handicap. « Et j'avais du mal à m'accepter. Je ne pouvais pratiquement pas bouger mais mon corps réagissait comme celui de Monsieur Tout-le-Monde lorsque j'avais une attirance... »

Mauvaise rencontre

Une frustration qui le gêne, le met dans des situations embarrassantes face à des auxiliaires de vie chargées de faire sa toilette... Et qui finit par le mettre en colère. « On a du mal à l'exprimer... », reconnaît-il. Plus jeune, il essaye de draguer : « J'entendais souvent : 'Tu es trop handicapé pour moi' ou 'Je ne veux pas être ton auxiliaire de



Aucune solution légale n'existe pour pallier la détresse sexuelle des personnes en situation de handicap (illustration Boris Maslard)

vie'. » Les moyens existant ne lui offrent aucune possibilité de rencontrer celle avec qui passer « un petit moment de tendresse ». Un soir, il se résout alors à aborder une prostituée dans la rue. C'était il y a sept ans. « On convient d'un rendez-vous, chez moi, le lendemain pour que je puisse réunir l'argent... J'avais un peu peur. Elle est arrivée, a insisté pour prendre l'argent avant. J'ai refusé. Elle a insisté encore. Comme j'avais très envie j'ai fini par céder. Elle m'a repoussé, pris l'argent et la fuite... » La voix tremble encore lorsqu'il raconte cet épisode encore à vif : « J'ai eu de la chance, ça aurait pu être bien pire finalement... » Depuis qu'il a entendu parler de Marcel Nuss - fondateur de l'Appas -, Willy a lui aussi décidé de militer. Il a rejoint

CH(s)ose (lire par ailleurs). Et s'autorise désormais le recours à une accompagnante sexuelle une à deux fois par an. Pour 150 €, 200 €... « Quand j'ai l'argent. C'est un moment d'intimité à deux, ça sert à parler. Il n'y a pénétration que si nous le voulons tous les deux, détaille-t-il. Je me sens en sécurité, elles sont formées, je ne connais pas leurs vrais noms... Ça ne me fait pas oublier mon handicap mais c'est moins lourd à porter pendant quelques heures. » Ce qui n'empêche pas Willy de continuer à chercher l'amour : « Je fais la part des choses entre une prestation que je paye et la rencontre que je voudrais faire. Celle avec qui je pourrais faire un bout de chemin... »

A. Q.

DES ACTIONS DANS L'EURE

Depuis février 2015, dans l'Eure, un groupe de travail s'est constitué autour de la sexualité des personnes handicapées. Des éducateurs spécialisés et des chefs de service ont décidé de se pencher sur ce sujet encore tabou. « Le fait que des équipes s'y intéressent, ça déverrouille le sujet », estime Sylvie Frenoy, chef de service du foyer Val-André à Sainte-Marguerite-de-l'Autel (Eure).



Dans l'Eure, un collectif s'intéresse au tabou du sexe chez les personnes en situation de handicap mental

Le collectif s'intéresse plus spécifiquement à la question de la sexualité chez les personnes atteintes de handicaps mentaux moyens à profonds. Des publics dont la sexualité a longtemps été niée. Détruite même, à coups de contraception obligatoire ou d'intervention chirurgicale (trompes ligaturées...). « Il y a vingt ans, il n'était pas question de rapport sexuel, explique Philippe Leleux, de l'Institut de formation d'éducateurs de Normandie. Ou alors, cela devait se passer dans un hôtel voisin. Désormais, des centres proposent des chambres doubles et garantissent l'intimité. »

Cela implique tout de même un important travail de formation des équipes et de restitution aux pensionnaires afin de prévenir les dérives et de s'adapter aux différents niveaux de handicap. « Certains n'ont pas de langage verbal. Il existe des pictogrammes pour communiquer sur ce sujet », enchérissent des représentants de l'Adapei (Association départementale de parents et d'amis des personnes handicapées mentales) de l'Eure. Les familles sont également associées à la démarche. Dans les faits, les équipes sont moins intrusives, peuvent mettre des préservatifs à disposition, aider à l'achat d'un sex-toy pour éviter « que la résidente ne se masturbe avec n'importe quoi ». Des établissements organisent également, en lien avec les familles, des fiançailles. Amours, ruptures, peines de cœur... « Nous sommes parfois un peu des conseillers conjugaux », sourient les professionnels de santé. Tout en gardant à l'esprit que les frontières sont parfois floues et fluctuantes et que tous les patients n'ont pas la même compréhension du consentement. Une résidente d'un établissement a ainsi été accompagnée par les équipes pour porter plainte après une agression sexuelle. « Mais c'est un sujet sur lequel les professionnels et les familles doivent travailler, concluent-ils. C'est aussi une question de sécurité : avec les interdictions totales, il y a pas mal de déviances. Que ce soit de l'exhibition, des agressions ou des violences plus graves... »

A. Q.



RÉGION
NORMANDIE

L'APPRENTISSAGE

UNE VOIE D'EXCELLENCE

+

DE 300
MÉTIERS

L'APPRENTISSAGE

il reste encore des places

toutes les infos sur apprentissage.normandie.fr

